

DATES SEANCES A LURE A CHEVAL 2020/2021

	MERCREDI	SAMEDI
SEPTEMBRE	16/23/30 septembre	19/26 septembre
OCTOBRE	7/14 octobre	3/10/17 octobre
NOVEMBRE	4/18/25 novembre	7/14/21/28 novembre
DECEMBRE	2/9/16 décembre	5/12/19 décembre
JANVIER	6/13/20/27 janvier	9/16/23/30 janvier
FEVRIER	3/10/17 février	6/13/20 février
MARS	10/17/24/31 mars	13/20/27 mars
AVRIL	7/14/21 avril	3/10/17/24 avril
MAI	12/19/26 mai	22/29 mai
JUIN	2/9/16/23/30 juin	5/12/19/26 juin
JUILLET		3 juillet



DATES SEANCES A LURE A CHEVAL 2020/2021

DATES DES PERIODES POUR UTILISER VOS « JOKER ».

Vous bénéficiez d'une séance « joker » par période scolaire annulable et rattrapable sur les vacances suivantes ou un cours de la période suivante pour les cavaliers réguliers avec réservation préalable.

<u>Attention</u>: toute absence à une séance non informée au minimum <u>la veille</u> (par sms, mail, courrier) sera considérée comme réalisée sauf sur présentation d'un justificatif médical. Pas de remboursement possible sauf sur présentation d'un certificat médical stipulant l'arrêt de la discipline jusqu'à la fin de l'année, soit le 23/08/2021.

RAPPEL: Les « joker » ne sont pas cumulables ni remboursables. Valeur d'un « joker » : 15€.

Soit:

- PERIODE 1: une séance annulable du 16/09/2020 au 17/10/2020 rattrapable sur les vacances de toussaint ou un cours de la période2.
- PERIODE 2 : une séance annulable du 2/11/2020 au 19/12/2020 rattrapable sur les vacances de Noel ou un cours de la période 3.
- PERIODE 3 : Une séance annulable du 4/01/2021 au 20/02/2021 rattrapable sur les vacances de Février ou un cours de la période 4.
- PERIODE 4 : Une séance annulable du 8/03/2021 au 24/04/2021 rattrapable sur les vacances de pâques ou un cours de la période 5.
- PERIODE 5 : Une séance annulable du 10/05/2021 au 03/07/2021 rattrapable sur les vacances d'été.